

Objets de la prochaine session

Session d'été 2016
30 mai au 17 juin 2016



„La formation professionnelle ne peut se développer que de manière globale et avec le soutien financier correspondant.“

Daniel Jositsch, conseiller aux Etats et président de la Société des employés de commerce

Conseil national

Recommandations

15.4083 - Mo. Certification des entreprises favorables à une politique familiale	<i>Acceptation</i>
16.025 - OCF. Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2017-2020	<i>Adaptation</i>
13.3048 - Mo. Contre la suppression de l'aide indirecte à la presse sans solution de remplacement convaincante	<i>Acceptation</i>

Conseil des Etats

Recommandations

14.095 - OCF. Loi sur les heures d'ouverture des magasins	<i>Rejet</i>
16.016 - OCF. Programme de la législature 2015-2019	<i>Adaptation</i>
16.3044 - Mo. Eliminer la pénalisation fiscale due au mariage	<i>Rejet</i>
16.3225 - Mo. nstaurer un âge AVS de référence et le lier à l'espérance de vie moyenne	<i>Rejet</i>

Conseil national / 08.06.2016

15.4083 - Mo. Certification des entreprises favorables à une politique familiale

La Société des employés de commerce recommande d'accepter la motion. Elle soutient une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale.

Pour exploiter au mieux le potentiel de personnel qualifié en Suisse, l'amélioration des conditions de travail propices aux familles joue un rôle central à côté de l'accueil extrafamilial des enfants. La certification des entreprises favorables à une politique familiale constitue un moyen de promotion. Par ce biais, un objectif politique important de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale, peut être soutenu. Une politique familiale orientée vers l'avenir constitue une valeur importante pour la Société des employés de commerce. Elle permet d'une part d'atteindre une plus grande égalité des chances entre les genres, et d'autre part d'exploiter au mieux, du point de vue économique, le potentiel des personnes qualifiées. Il serait dès lors important de ne pas limiter la certification au thème d'entreprise favorable à une politique familiale. Lors de l'élaboration d'un tel label, d'autres critères du domaine de la Diversity (entre autres l'égalité entre femmes et hommes, les employés plus âgés, les personnes avec handicap), lesquels favorisent de diverses manières l'égalité et l'intégration sur le marché du travail, doivent être pris en compte.

Conseil national / 09.06.2016

16.025 - OCF. Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2017-2020

La Société des employés de commerce recommande d'adapter le message et d'augmenter de façon substantielle la contribution à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation.

La Société des employés de commerce salue l'objectif du Conseil fédéral de renforcer la formation professionnelle dans le message FRI 2017-2020. En consolidant la formation professionnelle supérieure, le Conseil fédéral fixe une priorité en matière d'encouragement. Le système proposé pour financer les cours de préparation aux examens fédéraux améliore les conditions-cadres et favorise l'exploitation complète du potentiel en main-d'œuvre et en cadres que recèle la Suisse. La reconnaissance et le développement de l'ensemble du système de la formation professionnelle - formation de base et formation professionnelle supérieure - sont cruciaux. Malheureusement, les finances ne suivent pas. En comparaison avec les autres domaines FRI, la formation professionnelle enregistre la plus faible croissance des moyens. La réduction des forfaits versés aux cantons et le recul des contributions pour le développement de la formation professionnelle font naître le risque qu'on en vienne à une concurrence interne pour les ressources au sein de la formation professionnelle. Un démantèlement des prestations dans la formation professionnelle de base, que suivent deux tiers des jeunes, menacerait les attentes élevées qu'a le Conseil fédéral vis-à-vis de la formation professionnelle. Par conséquent, du point de vue de la Société des employés de commerce, les objectifs fixés par le Conseil fédéral en matière de formation de base (développement plus approfondi d'un système unique en son genre dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, lutte contre le manque de main-d'œuvre) ne pourront pas être atteints sans une augmentation significative des subventions fédérales.

Conseil national / 16.06.2016

13.3048 – Mo. Contre la suppression de l'aide indirecte à la presse sans solution de remplacement convaincante

La Société des employés de commerce recommande d'accepter la motion, qui garantit la liberté de la presse et contribue à la libre formation d'opinion.

Les journaux régionaux et les revues d'associations ont de plus en plus de mal à s'imposer en raison d'une pression sur les prix toujours croissante. Sans le soutien de la Confédération, la liberté de la presse est en danger. Dans un Etat fédéral tel que la Suisse, la presse régionale et associative favorise la libre formation d'opinion et permet aux minorités de contribuer à celle-ci.

Conseil des Etats / 06.06.2016

14.095 – OCF. Loi sur les heures d'ouverture des magasins

La Société des employés de commerce recommande de rejeter la loi, car elle augmente inutilement la pression sur les employés.

Par une extension générale des heures d'ouverture des magasins, des modèles problématiques de travail, tel que le travail sur appel, peuvent toucher les employés. Actuellement déjà, on exige des employés dans les branches du commerce de détail, et en particulier des personnes engagées à temps partiel (activité et planification à court terme), une flexibilité au-delà de la moyenne quant à leur engagement au travail. Par une extension générale des heures d'ouverture des magasins, la pression qui pèse sur les employés pourrait encore être renforcée, ce qui doit être refusé pour des motifs de sécurité au travail, de protection de la santé, mais aussi de conciliation entre vie professionnelle et familiale. Dans les régions où cela se justifie, il est déjà possible de prévoir des réglementations régionales concernant les heures d'ouverture des magasins flexibles et bien encadrées au niveau du partenariat social. La réglementation nationale proposée risque par ailleurs d'accélérer le processus de concentration dans le domaine du commerce de détail et contribuerait à la disparition d'un grand nombre de petites entreprises. Beaucoup de petites entreprises ne disposant que de ressources limitées en personnel n'ont pas la possibilité d'étendre de manière générale les heures d'ouverture des magasins, ce qui engendrerait pour elles un désavantage concurrentiel.

Conseil des Etats / 07.06.2016 (év. Conseil national / 13.06.2016)

16.016 – OCF. Programme de la législature 2015-2019

La Société des employés de commerce recommande de corriger certaines décisions du Conseil national et de réintégrer des sujets liés à la politique en matière d'égalité.

Dans la session spéciale dédiée au programme de législature 2015-2019 élaboré par le Conseil fédéral, le Conseil national a délibéré en tant que premier conseil et a procédé à des adaptations substantielles. Il souhaite freiner le Conseil fédéral en matière d'égalité des genres. C'est pourquoi il a biffé certains objectifs, tels que l'approbation, durant la législature en cours, de la révision du droit de la société anonyme, ainsi que la modification de la loi sur l'égalité. Ce faisant, le Conseil national fixe de mauvaises priorités. Les questions de l'égalité des genres, comme l'égalité des salaires, vont continuer à jouer un rôle central dans le débat public. Le politique doit en tenir compte. C'est pourquoi le Conseil des Etats doit accorder aux sujets liés à la politique en matière d'égalité la priorité qui leur est due et réintégrer dans le programme de législature la modification de la loi sur l'égalité ainsi que la révision du droit de la société anonyme.

Conseil des Etats / 13.06.2016

16.3044 - Mo. Eliminer la pénalisation fiscale due au mariage

La Société des employés de commerce recommande de rejeter la motion, car elle exclut la possibilité de l'imposition individuelle.

Il faut supprimer la discrimination actuelle qu'engendre le droit fiscal pour les couples mariés et enregistrés par rapport aux couples vivant en concubinage. Toutefois, l'élimination de la pénalisation fiscale que réclame cette intervention ne prévoit que la possibilité d'une imposition en commun. Après le rejet de l'initiative populaire «Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage» et en vue d'éliminer l'inégalité de traitement qui frappe les couples mariés en matière d'impôt fédéral direct, le Conseil fédéral va adopter cette année encore un message qui examinera les différents modèles et ne reposera pas uniquement sur une imposition en commun. Le message intégrera aussi des propositions concernant l'imposition individuelle, que soutient la Société des employés de commerce. Celle-ci a pour avantage que, en fonction de l'organisation, l'impôt a le même impact, que l'on soit marié ou non. Elle met donc les couples vivant en union libre et les couples mariés sur pied d'égalité en matière fiscale.

Conseil des Etats / 16.06.2016

16.3225 - Mo. Instaurer un âge AVS de référence et le lier à l'espérance de vie moyenne

La Société des employés de commerce recommande de rejeter la motion. Ce n'est pas un bon moyen de réformer la prévoyance vieillesse.

La proposition d'instaurer un âge AVS de référence qui soit couplé à l'espérance de vie moyenne va dans la mauvaise direction. La progression de l'espérance de vie et l'inversion de la pyramide des âges qui s'ensuit placent le système de prévoyance professionnelle face à de grands défis. Ceux-ci sont en discussion dans le cadre de la réforme Prévoyance vieillesse 2020, avec pour objectif d'aboutir à une réforme bénéficiant d'un large soutien politique et financièrement réalisable. La réforme prévoit notamment un âge AVS de référence, qui rend possible un départ à la retraite flexible. Ceci permet d'éviter que certaines catégories professionnelles ne soient désavantagées, par exemple les personnes qui exercent des métiers particulièrement éprouvants sur le plan physique et dont l'espérance de vie est par conséquent plus basse que celle de personnes appartenant à d'autres catégories professionnelles. Or ce n'est pas le cas si on lie l'âge de référence à l'espérance de vie. La motion ne reflète pas non plus la réalité du marché de l'emploi, car il sera de plus en plus difficile, pour les travailleurs les plus âgés, de rester actifs jusqu'à l'âge officiel de la retraite.

La Société des employés de commerce est la plus grande organisation d'employés du secteur économique et commercial. Elle offre à ses membres de nombreux avantages et prestations en termes de carrière et de formation, tels que des conseils juridiques, psychologiques et en orientation de carrière. Ses membres bénéficient en outre de rabais sur de nombreuses offres de formation ainsi qu'une protection juridique étendue en matière de droit du travail.



Plus d'information

Société Suisse des employés de commerce
Stephan Alexander, politique économique et sociale

Téléphone +41 44 283 45 78
stephan.alexander@kfmv.ch